

Séance du 31 janvier 2023

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux, par convocation du Maire, en date du 23 janvier 2023, se sont réunis en Mairie, le 31 janvier 2023 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes MM Battablia Eric, Bénétat Déborah, Blanc Thierry, Blazy Sébastien, Choron Dominique, Deux Oswald, Lesaint Stéphany, Peyron Christiane, Saubion Stéphanie, Seintourens Lydia

Absents excusés : Dorpe Sandrine, Gaudefroix Eric, Germain Fabrice, Fournil Florence, Dupuis-Rabion Robert

Mr Choron est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1-Projets investissement
- 2- Avenant n°2 à la convention ADS du PETR
- 3-Dossier demande DETR et Fonds Vert
- 4-Questions diverses

Délibération n° 01JAN2023 – Demande de subvention dans le cadre de la DETR et du Fonds Vert

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique des bâtiments de l'école pour lequel le devis s'élevait à 26 591€ HT, une demande de DETR a été acceptée en 2022 pour un montant de 9 306.85 € correspondant à 35% du montant hors taxe.

L'état met cette année en place une subvention supplémentaire pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et plus particulièrement les bâtiments scolaires.

Le Conseil Municipal décide de demander cette subvention à hauteur de 45%. Le financement se fera selon le plan suivant :

DETR	9 306.85 €
Fonds vert	11 965.95 €
Fonds propres	10 636.40 €
Total	31 909.20 €

Délibération n° 02JAN2023- Avenant n°2 à la convention d'adhésion au service du droit des sols du Pole Territorial du Grand Libournais

Le PETR ayant révisé ses coûts en matière d'instruction des autorisations de droit des sols, il est demandé la signature d'un avenant à la convention d'adhésion au service signée le 01/01/2017.

Après avoir pris connaissance des nouveaux montants, le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention.

Délibération n° 03DEC2022- Projets d'investissement

Dans le cadre des investissements à prévoir pour l'année 2023, il est décidé :

La réfection avec enfouissement des réseaux des rues Beylit et Laborie

La réparation par du point à temps sur les routes du Limouzin, route du cimetière et des Olibats

La mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du sujet du terrain de Pré de Mons

Questions diverses

Syndicat des eaux de Rauzan : des compteurs neufs d'auto relève seront installés sur 2 ou 3 ans. Les deux facturations se feront à la consommation réelle.

Commission mutualisation de la Communauté de communes : Monsieur le Maire explique aux conseillers que la commission va essayer de mettre en place une mutualisation au niveau du matériel, des routes, des fournitures. Le travail est en cours.

Salle des fêtes : Une réunion avec les présidents des associations qui utilisent la salle des fêtes a eu lieu afin de rappeler les règles d'utilisation et notamment en ce qui concerne le ménage et le rangement.

La tringle du rideau va être changée en intégralité pour un montant de 2500 €, aucune solution de réparation n'ayant été trouvée.

SEMOCTOM : Un deuxième bac à verre sera installé sur le parking du cimetière.

Une entreprise travaillant avec le Semoctom a pris contact avec la Mairie afin de placer un « bac à fripes » sur la commune. Le mur en face de la salle des fêtes (proche de l'école) sera privilégié comme emplacement.

Eclairage public : Le contrat avec le SDEEG étant arrivé à échéance, Monsieur le Maire se rapproche de l'entreprise Lavandier pour un éventuel contrat de maintenance. En effet, les services du SDEEG sont très onéreux et le devis proposé pour le changement des ampoules et la pose d'horloges astronomique jugé trop important.

Limouzin : Madame Seintourens porte la parole des habitants du quartier : 3 propriétés sont mal entretenues, il sera demandé aux propriétaires de mettre tout en œuvre pour préserver la visibilité routière et la salubrité des lieux.